

Manifeste pour des soins et un accompagnement de qualité



Manifestation du personnel soignant à Berne (21 sept. 2013)

Des soins de qualité
nécessitent de bonnes
conditions de travail

UNIA

UNIA

Conclusions pour le travail syndical

Une amélioration ne pourra se produire que si le personnel des soins et de l'encadrement s'organise et s'engage syndicalement pour ses droits et pour de meilleures conditions de travail.

Il faut de bonnes conventions collectives de travail

Un des buts principaux de l'organisation syndicale est d'obtenir de bonnes conventions collectives de travail qui prennent en compte les conditions spécifiques de la branche et qui mettent en œuvre les exigences formulées ici. Ces conventions collectives de travail doivent être déclarées de force obligatoire afin qu'elles soient appliquées à tout le personnel des soins et de l'encadrement. L'organisation syndicale doit aussi être utilisée pour faire évoluer les conditions-cadres sur le plan politique et changer le système de financement.

Des structures syndicales doivent en outre être développées dans les établissements médicalisés et sociaux. Il faut des militant-e-s syndicaux engagés et formés dans les entreprises qui fassent office de personnes de relais pour leurs collègues. De plus, les employeurs doivent reconnaître et garantir aux employé-e-s leur droit de librement s'organiser syndicalement. Les personnes actives syndicalement doivent être protégées et ne doivent pas pouvoir être licenciées quand elles s'engagent pour leurs collègues.

Ensemble, nous sommes forts

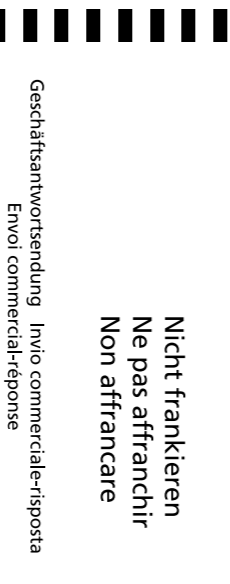
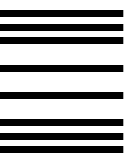
Pour obtenir tout cela, il faut que tous les employé-e-s se rassemblent et que les syndicats et associations actifs dans la branche collaborent. Car c'est ensemble que nous que nous sommes forts!

Unia secrétariat central

Secteur tertiaire
Weltpoststrasse 20
Case postale 272
CH-3000 Berne 15
www.unia.ch

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortendung Invia commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse



Le Syndicat.

- Prière de m'envoyer des informations sur les activités d'Unia dans les soins et l'accompagnement.
- Je souhaite soutenir la diffusion de ce manifeste.
- Prière de m'envoyer _____ exemplaires.
- Je souhaite m'affilier à Unia.

Prénom _____

Nom _____

Rue _____

NPA/Lieu _____

Courriel _____

Téléphone _____

Des soins de qualité
nécessitent de bonnes
conditions de travail



Unia secrétariat central

Secteur tertiaire
Weltpoststrasse 20
Case postale 272
CH-3000 Berne 15

Pour des soins de qualité, il faut de bonnes conditions de travail.

En mars 2015, lors de la 1^{ère} conférence de branche du syndicat Unia des soins et de l'accompagnement de longue durée, nous, à savoir les professionnels de la branche, avons ébauché ce manifeste. Il présente ce que nous pensons des soins et d'un accompagnement de qualité ainsi que nos objectifs. Plus de 500 000 personnes travaillent en Suisse dans le domaine de la santé et du social. Voilà pour quoi nous voulons que nos idées soient largement débattues et nous prions tous les collègues, et autres personnes intéressées, de nous donner leur avis. Pour ce faire, vous pouvez utiliser le talon réponse annexé ou remplir le formulaire en ligne sur www.unia.ch/soins.

Car nous serons plus forts ensemble!

Les professionnels des soins et de l'encadrement de longue durée qui ont participé à la 1^{ère} conférence de la branche

Les soins et un accompagnement de qualité sont de plus en plus importants car le vieillissement de la population accroît le nombre de personnes dépendantes de soins et d'assistance. La société s'est en outre individualisée et les proches assurent de moins en moins ces tâches. A cela s'ajoutent plusieurs facteurs: le secteur des soins est soumis à une énorme pression économique, la charge de travail du personnel est en constante augmentation et les conditions de travail se dégradent.

Les nouveaux modes de financement obligent toute une série d'établissements, privés ou non, à être rentables. Que ce soit les homes pour personnes âgées, les résidences médicalisées, les services (privés) de soins Spitex, l'aide à domicile, les institutions sociales, les hôpitaux, et autres, un nombre toujours croissant d'établissements ont un but lucratif. Les fonds de placement et les chaînes multinationales gagnent du terrain sur le marché en pleine croissance des soins et de l'accompagnement.

Pas d'économies au détriment du personnel et des personnes dépendantes

Tous les salarié-e-s actifs dans les soins et l'encadrement des personnes dépendantes doivent subir ce processus d'économie. Les soins et l'encadrement sont morcelés en prestations individuelles pour être ensuite «optimisées» selon une attribution du temps bien définie. Le personnel doit ainsi tout «minuter» et ne dispose que d'un laps de temps réduit au minimum pour chaque prestation. La charge administrative prend elle aussi de l'ampleur car il faut justifier les différentes prestations face aux caisses-maladie et aux autorités. Ce temps précieux fait ainsi défaut aux personnes dépendantes puisqu'il n'est plus accordé aux soins. La qualité des soins et les conditions de travail du personnel souffrent de cette obligation de rendement. Les conditions de travail se dégradent du fait que la Loi sur le travail ne s'applique qu'en partie aux établissements médicalisés. De ce fait, le personnel est mal protégé:

- Le manque de personnel prend de l'ampleur. Des situations de plus en plus complexes sont gérées par moins de personnel, en moins de temps. La charge de travail s'alourdit.
- Pour réaliser des économies de personnel, les employé-e-s en place sont tenus d'effectuer des tâches hors domaine de compétences, et souvent non rémunérées.
- Une flexibilité dans les horaires toujours croissante est exigée du personnel. Le travail sur appel, les services morcelés ou les contrats sans taux d'occupation fixe, deviennent la norme. De plus, une tendance se développe qui consiste à ne rémunérer que le temps de travail facturé au patient-e-s, le surplus étant au dépens de l'employé.
- Le travail du soir, de nuit ou du week-end s'est déprécié. Les indemnités se réduisent au minimum légal dans beaucoup d'établissements.
- Les salaires sont sous pression.
- La lourde charge de travail pèse sur la santé psychique et physique du personnel.

Des soins et un accompagnement professionnels, indépendants et modernes nécessitent de bonnes conditions de travail. Pour que la branche puisse accomplir sa mission première et satisfaire aux exigences de la société et du personnel de soins, les conditions-cadres doivent être de qualité.

Notre constat est le suivant:

- Des soins et un encadrement de qualité doivent être basés sur le bien-être des individus et pas sur les coûts. Chaque être humain mérite les meilleurs soins et non les «meilleurs marchés».
- Des soins et un encadrement de qualité impliquent de la reconnaissance et de l'estime envers le personnel, tant pour les prestations qu'il fournit que pour ses conditions de travail.
- Des soins et un encadrement de qualité ne doivent pas être sujets à des critères économiques, ils ne peuvent s'apparenter au «travail à la chaîne».
- Des soins et un encadrement de qualité nécessitent que les différents prestataires collaborent pour fournir un service homogène plutôt que de se dresser les uns contre les autres.
- Des soins et un encadrement de qualité peuvent avoir un coût. C'est une mission de service public que d'assumer ces coûts. Il faut donc un système de financement équitable.
- Des soins et un encadrement de qualité exigent des conditions de travail décentes. Voilà pourquoi il faut de bonnes conventions collectives de travail qui soient déclarées de force obligatoire pour toute la branche.

Des soins et un accompagnement de qualité exigent ...

... de l'estime

Le domaine des soins et de l'encadrement est souvent perçu selon une représentation des sexes et une conception très traditionnelle des rôles. Les professions liées aux soins sont encore considérées comme des activités féminines non reconnues à leur juste valeur. Ce sont pourtant des activités extrêmement complexes, pas des professions auxiliaires mais bien des métiers à part entière. Dans beaucoup d'établissements, le personnel soignant (qualifié) est toutefois toujours placé sous les ordres des médecins. Le manque d'estime se reflète dans les mauvaises conditions de travail.

Nos exigences:

- Les soins et l'encadrement exigent de l'estime et une reconnaissance totale de la part de la société. Cela doit se refléter dans les conditions de travail.
- Les professions des soins et de l'encadrement doivent aussi être reconnues sur le plan légal comme des professions à part entière et considérées comme telles dans les systèmes de financement. Les services de soin des établissements doivent pouvoir être dirigés indépendamment des médecins.
- Il faut accorder à l'ensemble du personnel des établissements la possibilité de participer et d'intervenir dans les prises de décision. Les militant-e-s syndicaux doivent être protégés en conséquence.

... suffisamment de personnel

Le manque de personnel est chronique et la branche y contribue. Les mauvaises conditions de travail et le manque d'estime rendent les professions des soins et de l'encadrement peu attrayantes. De nombreuses personnes quittent la branche ou sont en absence maladie. Comme beaucoup d'établissements économisent sur le personnel et les salaires, les postes vacants ne sont souvent pas repourvus pendant plusieurs mois, alourdissant encore davantage la charge de travail du personnel en place. Peu d'établissements doivent légalement disposer d'une dotation minimale en personnel. Là où c'est le cas, elle est souvent calculée au plus juste ou alors aucun contrôle n'en vérifie son respect.

Nos exigences:

- Les soins et l'encadrement doivent être revalorisés et rendus plus attractifs par de bonnes conditions de travail.
- En améliorant les conditions-cadres et en protégeant mieux la santé des employé-e-s, il est possible de diminuer le nombre de personnes quittant la branche ou diminuer le taux d'absences pour maladie.
- Des dotations (minimales) en personnel obligatoires doivent être établies afin d'augmenter les effectifs.
- Il faut instaurer des contrôles plus sévères ainsi que des sanctions à l'encontre des employeurs qui ne respectent pas les dotations minimales en personnel. De plus, les entreprises doivent obligatoirement prévoir du personnel de réserve dans leur dotation.

... un équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Les soins et l'encadrement s'effectuent jour et nuit. Les employé-e-s travaillent en équipes, le soir, la nuit, pendant le week-end et les jours fériés, avec des répercussions négatives sur leur vie privée et sociale. Les employeurs planifient des temps de travail aussi flexibles que possible. Avec l'excuse de l'annualisation du temps de travail, le personnel peut être appelé ou renvoyé à la maison à brève échéance, de telle sorte que le risque de sous-occupation est reporté sur l'employé-e. Dans ces conditions, le personnel soignant ne peut ni planifier son temps libre, ni concilier travail et vie de famille.

Nos exigences:

- Pas d'annualisation du temps de travail.
- Limitation des heures supplémentaires et négatives.
- Contrats avec taux d'occupation fixe.
- Suppléments pour les services de piquets ou le travail sur appel.
- Les plans de travail doivent être connus au moins un mois à l'avance. En outre, suffisamment de personnel de réserve doit être prévu.

